

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 5

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le treize novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*parti avant le vote de la question n°43*) et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FERRON Yves ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/251

OBJET : MISE EN OEUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS 2018-2020 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA PREMIERE PHASE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la délibération n°2018/203 du 25/09/2018 présentant la nouvelle politique de gestion des déchets 2018-2020 ;

CONSIDERANT l'augmentation des coûts de traitement des déchets et ceux annoncés par l'Etat de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) ;

CONSIDERANT la faiblesse du ratio « déchets enfouis/déchets valorisés » pour le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT la note-cadre sur l'évolution de la gestion des déchets au sein de la CCVUSP sur la période 2018-2021 annexée faisant état de 4 actions :

- facilitation du tri avec l'extension des consignes de tri et le passage en bi-flux,
- optimisation de la collecte des déchets avec la généralisation de la collecte des ordures ménagères en colonnes,
- mutualisation avec le SYDEVOM,
- augmentation des recettes ou valorisation avec notamment le paiement des professionnels.

CONSIDERANT, dans ce cadre, la volonté d'optimiser la collecte des déchets en regroupant de manière systématique les ordures ménagères et le tri sélectif en des points complets appelés Points d'Apport Volontaire (PAV) comme cela se met en place dans l'ensemble des collectivités ;

CONSIDERANT la possibilité d'améliorer de manière incidente le cadre de vie et l'attractivité touristique du territoire ;

CONSIDERANT la volonté des élus d'engager le processus du « plus loin au plus près » en débutant par les communes les plus éloignées des services techniques (Saint Paul sur Ubaye, Val d'Oronaye, La Condamine-Châtelard, Jausiers, Faucon-de-Barcelonnette, Saint-Pons, Les Thuiles, Méolans-Revel, Le Lauzet-Ubaye et Ubaye Serre-Ponçon) et de traiter dans un second temps les points les plus proches et les plus complexes que sont les communes d'Enchastrayes, Uvernet-Fours et Barcelonnette ;

CONSIDERANT, par conséquent, la nécessité d'investir dans une première phase du programme composée comme suit :

- Création de 60 Points d'Apport Volontaire (PAV) constitués de 180 colonnes aériennes qui vont permettre également d'évaluer la pertinence des points amenés à être ultérieurement remplacés par des colonnes semi-enterrées.

- 4 points complets de colonnes semi-enterrées soit 12 pour les lieux en travaux où les emplacements sont définis : la traversée du Lauzet-Ubaye, le Lautaret (commune d'Ubaye-Serre-Ponçon) et la déchetterie de Plan La Croix (commune de Faucon-de-Barcelonnette) ;

VU les devis présentant le descriptif de la phase 1 et l'évaluant à 401 886 € HT :

VU l'avis favorable de la Commission des travaux réunie le 7 novembre 2018 ;

Sur proposition de M. Jean-Michel PAYOT Vice-Président aux Travaux,
Après délibéré,

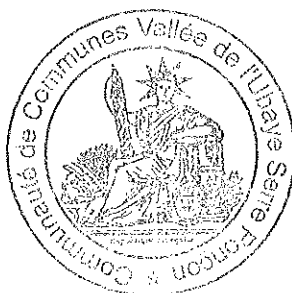
- **APPROUVE** le pré-projet qui lui est présenté et le montant global de l'opération évalué à 401 886 € HT,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet,
- **AUTORISE** notamment la Présidente à présenter ce dossier prioritaire au titre de la DETR 2019 et du CRET 2 proposé par la Région SUD Provence Alpes Côte-d'Azur,
- **DIT** que le plan de financement de la modernisation de la gestion des déchets au sein de la CCVUSP est le suivant :

Financiers	Pourcentage de participation	Montant sollicité
DETR 2019	40 %	160 754, 40 €
CRET 2	40%	160 754, 40 €
Autofinancement CCVUSP	20%	80 377, 20 €
Coût d'objectif HT	100%	401 886 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus en investissement au budget 2019 de la Communauté,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.